



**LEYSATHLON**  
www.leysathlon.ch 



## MINI LEYSATHLON 2019

### Règlement

1. Le Mini Leysathlon est ouvert aux enfants nés entre 2010 et 2016.
2. Il s'agit d'une compétition individuelle.
3. Le participant doit être accompagné au minimum d'un parent ou d'une personne responsable qui est présent(e) pour l'encadrer et l'aider en cas de besoin.
4. Le nombre de participants est limité à 70.
5. Les épreuves sont :
  - Petit pompier
  - Recycleur en herbe
  - Apprenti chauffeur de tracteur
  - Lanceur de flocons géants
  - Parkour
  - Gymkhana
  - Bowling surprise.Les épreuves sont expliquées sur place par les contrôleurs.
6. Inscription  
Fr. 5.- par enfant, comprenant les épreuves, un prix souvenir, le spectacle.  
Inscription sur place, au bureau des courses.
7. Ordre des départs  
L'ordre de passage est libre. Les participants se présentent à toutes les épreuves dans l'ordre de leur choix dans le temps imparti. Se référer à l'horaire fixé dans le programme.
8. Dossards  
Chaque participant doit porter un dossard.
9. Contrôleurs / Règlement  
Des contrôleurs sont présents sur les différentes épreuves. Les participants et leurs accompagnants doivent suivre leurs instructions.
10. Prix  
Le Mini Leysathlon est réservé aux jeunes enfants qui souhaitent passer un bon moment et pratiquer une activité sportive et ludique. De ce fait aucun classement n'est établi et l'organisation souhaite avant tout mettre en avant l'esprit du « fairplay » et le plaisir de l'activité.  
Pour recevoir le prix souvenir, le participant devra avoir accompli toutes les épreuves. Son prix lui est remis lorsqu'il retourne son dossard et la carte de contrôle au bureau des courses.
11. Vestiaires  
Centre sportif de Leysin (patinoire).
12. Conditions météorologiques  
Le Mini Leysathlon a lieu par tous les temps. Les parcours et épreuves peuvent être adaptés en fonction des conditions.
13. Communication  
Les participants et leurs parents consentent à ce que les organisateurs utilisent leurs données personnelles pour les informer d'autres événements. Ils acceptent l'utilisation des images de la manifestation (photos et films) pour la promotion de la destination et des éditions futures de l'événement.
14. Responsabilité / Assurances  
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.  
Les concurrents prennent part au Mini Leysathlon à leurs propres risques et périls et sous leur entière responsabilité. Ils doivent être au bénéfice d'une assurance contre les accidents. Ils sont responsables de tout dommage ou lésion qu'ils pourraient occasionner à des tiers, sans aucun recours contre qui que ce soit. Les responsables sanitaires se réservent le droit de faire appel, dans les cas d'urgence, à une ambulance ou un hélicoptère. Les frais relatifs sont à la charge de l'accidenté.

Organisation :

Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses  
Commune de Leysin – GSL Gestion Sportive Leysin SA – Association des Commerçants et Artisans de Leysin (ACAL)

15.08.2019